

FOUAD CHEHAT [*]

Intensification agricole et dynamique des industries agro-alimentaires en Algérie

Ainsi intitulé, le thème abordé ici semble suggérer explicitement :

1. L'existence d'une dynamique dans la branche des industries agro-alimentaires algériennes, dynamique dont les contours et le ressort restent à déterminer ;
2. L'existence d'une relation entre cette dynamique de l'industrie agro-alimentaire et les résultats obtenus en matière d'intensification agricole, relation dont le contenu reste également à préciser.

Il nous faut donc, dans un premier temps, nous assurer qu'il existe bien une dynamique permettant l'expansion de la branche des industries agro-alimentaires.

La thèse relative à l'existence d'une dynamique propre à la branche des industries agro-alimentaires est couramment étayée par la présentation de données à propos de l'évolution de la production physique de cette branche.

Et, en effet, un examen, même superficiel, de l'évolution de la production des industries agro-alimentaires depuis 1958 (dernière année de la période coloniale pour laquelle nous disposons de données complètes), nous convaincrat rapidement qu'il y a eu incontestablement un accroissement parfois considérable des quantités physiques produites par cette branche. Ainsi, et pour ne prendre que quelques exemples significatifs, on peut signaler que :

1. Les minoteries et semouleries ont vu leur production passer de 723,000 tonnes en 1958 à 2.315.000 tonnes en 1986, soit de l'indice 100 à l'indice 320 ;
2. La production des huileries est multipliée par 5,77 entre 1958 et 1986 ; la quantité d'huiles de table produite passant de 51.100 tonnes à 295.000 tonnes ;
3. Alors que 3.720 tonnes de sucre seulement étaient raffinées en 1964, les raffineries mettaient sur le marché 219.000 tonnes de sucre en 1986 ;
4. Les conserveries de fruits et légumes fabriquaient 47.835 tonnes de conserves diverses en 1986 contre 26.200 tonnes en 1958 (ce qui

signifie un passage de l'indice 100 en 1958 à l'indice 182 en 1986) ;

5. Les manufactures de tabacs conditionnaient 27.120 tonnes en 1986 au lieu de 13.610 tonnes en 1958. La production a donc été quasiment doublée entre les deux dates^[1].

Le caractère exceptionnel du rythme de croissance de la production physique de cette branche industrielle est parfois souligné par l'appel à un argument supplémentaire. Cette croissance ne reposerait pas simplement sur un accroissement des capacités productives, mais aussi sur une utilisation relativement intensive des dites capacités puisqu'un dépassement du taux idéal de 100 % est souvent signalé, particulièrement dans les minoteries et semouleries ainsi que dans l'industrie des aliments du bétail.

Ce type d'argument peut-il être admis comme la preuve indéniable de l'existence d'une dynamique particulière aux industries agro-alimentaires comparativement à d'autres branches industrielles de l'économie nationale ?

La permanente sous-utilisation des capacités productives de la filière «conserves de fruits et légumes» et le taux de croissance erratique de la production physique de cette même filière devraient nous donner une première raison valable pour tempérer un tant soit peu l'optimisme auquel on pourrait céder. Pour illustrer notre propos, deux exemples suffiraient :

1. Pour une capacité de production installée de l'ordre de 86.000 tonnes/an, la quantité de jus de fruits et de concentré de jus de fruits produite a été de 16.975 tonnes en 1981, 12.501 tonnes en 1982 et de 11.429 tonnes en 1986, ce qui correspond respectivement à 19,74 %, 14,54 % et 13,29 % des capacités installées.

2. La production de confitures a atteint 12.340 tonnes en 1981, 6.953 tonnes en 1982 et 6.406 tonnes en 1986, quantités correspondant respectivement à 45,7 %, 25,75 % et 23,72 % des capacités de production installées, soit 27.000 tonnes.

Même si l'on décide, pour l'instant, d'ignorer le cas spécifique des conserveries de fruits et légumes, on devra tout de même s'interroger sur la pérennité du rythme élevé de croissance de la production physique de l'ensemble de cette branche des industries agro-alimentaires.

Apparemment, ce rythme de croissance aurait de fortes chances de durer puisque l'accroissement – souvent très conséquent de la production nationale en biens alimentaires ayant subi une transformation industrielle, ne permet qu'une satisfaction partielle de la demande exprimée sur le marché national. En effet, à titre d'illustration, on peut remarquer que :

1. La production des minoteries-semouleries ne permettait de faire face à la demande nationale apparente qu'à concurrence de 70,45 % en 1978, 61,74 % en 1980, 75,35 % en 1983 et 75,41 % en 1986.

2. La production des raffineries de sucre ne permettait de satisfaire que 24,25 % de la demande intérieure en sucre raffiné en 1978, 25 % de cette même demande en 1980, 26,5 % en 1983 et 30,4 % en 1986.

Cette situation de déficit chronique de l'offre par rapport à la demande, valable pour toutes les filières de l'industrie agro-alimentaire serait, apparemment, très favorable à un développement ultérieur de la branche. Ce type d'analyse conduit alors à formuler, implicitement ou explicitement, l'hypothèse qu'un tel développement ouvrirait de larges perspectives à l'intensification de la production agricole dans le secteur agraire national, celui-ci étant le fournisseur potentiel des matières premières utilisées par les industries agro-alimentaires.

Une première remarque s'impose ici : ce n'est pas la branche des industries agro-alimentaires qui procède, de son propre chef, à une extension de ses capacités de production, sur la base d'un autofinancement, même partiel. Les investissements consacrés à la seule industrie céréalière, entre 1974 et 1980, se sont élevés à 2542,4 millions de DA alors que les capacités de financement (hors impôts directs) disponibles au niveau de l'ensemble de la branche durant la même période s'élevaient à 3846,2 millions de DA. La SN-SEMPAC aurait donc consommé, à elle seule 66,1 % de ces disponibilités. En réalité, les ressources éventuellement dégagées par la branche ne pourraient assurer, au mieux, qu'un financement des investissements de renouvellement.

Les investissements d'extension sont donc exclusivement le fait de l'Etat qui utilise pour cela une partie des recettes tirées de la vente des hydrocarbures. Ce faisant, l'Etat atteint un premier objectif : la multiplication d'emplois salariés pour atténuer quelque peu les tensions permanentes d'un marché du travail où l'offre est constamment inférieure à la demande.

Cependant ce premier objectif apparaît finalement assez secondaire par rapport à l'objectif prioritaire visé par l'Etat : la régulation du marché des biens alimentaires sur la base d'une stabilisation des prix, des biens salaire. Trois atouts décisifs lui permettent d'oeuvrer constamment dans ce sens : la large domination du secteur public dans la branche des industries agro-alimentaires (92,4 % de l'emploi en 1981), le monopole exercé sur le commerce extérieur et l'aisance financière relative procurée par la rente pétrolière et gazière (tout au moins entre 1974 et 1985).

Or, la réalisation de cet objectif prioritaire, adopté dans le cadre de la stratégie globale de développement de l'économie nationale, passait par la fixation de prix à la production relativement bas pour les produits locaux destinés à l'industrie, afin d'offrir à cette dernière une chance de réduire ses coûts de production.

Cette pratique conduit alors inévitablement à une diminution considérable de l'intérêt des exploitants agricoles pour les cultures industrielles et les dissuade de tout développement de leurs échanges avec les industries agro-alimentaires. Finalement, ils n'accepteront de

vendre à ces dernières que les produits pour lesquels une transformation industrielle s'impose (tabacs, betteraves à sucre, tournesol...) et qu'ils ont été *contraints* de produire. Il va de soi qu'il s'agit dans ce cas des exploitations du secteur agricole étatiques, exploitations dans lesquelles les collectifs de travailleurs adopteront des stratégies défensives capables de vider de toute substance la contrainte imposée par les organes de tutelle (réduction des surfaces ensemencées, non-réalisation d'opérations culturales parfois essentielles...). Les rendements dérisoires obtenus dans de telles conditions servent ensuite à justifier l'abandon de la spéculation dès que l'Etat manifeste le désir de ne plus subventionner le déficit comptable enregistré par les exploitations agricoles. Les exemples de pareilles situations sont nombreux (tournesol, carthame, soja, betterave sucrière...) et ont parfois donné lieu à des analyses détaillées.

L'Etat n'ayant pas les moyens de contraindre les exploitants du secteur privé à maintenir et, a fortiori, à développer les cultures industrielles, ceux-ci ont très vite abandonné ces spéculations même quand l'abandon signifiait une reconversion coûteuse (exemple typique : la culture du geranium rosat dans la Mitidja occidentale).

Dans un second cas de figure, les exploitations agricoles pouvaient être amenées à livrer aux industries agro-alimentaires des produits susceptibles d'une consommation en l'état, sans transformation industrielle préalable (tomates, oranges, abricots...). Mais ce cas ne se présente que lorsque les exploitations agricoles n'arrivent pas à écouler en totalité leur production sur les marchés habituels, en général à cause de surproductions conjoncturelles et localisées ou/et d'insuffisance des capacités de stockage et de conservation. Un tel constat nous autorise donc à tirer une nouvelle conclusion : *le secteur agricole national tourne carrément le dos à l'industrie agro-alimentaire nationale*.

En définitive, dans toutes les filières, les quantités de matières premières offertes par le secteur agricole à l'industrie sont nettement insuffisantes et parfois même dérisoires compte tenu des capacités de transformation dont dispose celle-ci. S'il existe une dynamique de l'industrie agro-alimentaire, elle n'est donc nullement fondée sur la présence d'excédents agricoles que l'on désirerait valoriser par une transformation industrielle.

Pour assurer un minimum de fonctionnement aux usines existantes, les entreprises publiques concernées procèdent alors à l'importation massive des matières premières ou des produits semi-finis nécessaires. Ce comportement semble d'autant plus légitime quand on sait que pour ces entreprises publiques, il apparaît qu'il est – financièrement – toujours plus profitable de transformer les produits importés que les produits locaux. Quoique tardives, les hausses des prix à la production, destinées en principe à inciter les agriculteurs à intensifier la production, auront pour effet de conforter davantage les industries agro-alimentaires dans leur préférence pour les matières premières importées. En somme, *l'industrie agro-alimentaire nationale*

tourne également le dos au secteur agricole national. Ceci peut être confirmé à travers l'examen du comportement des opérateurs industriels intervenant dans chacune des filières de la branche. Dans le cadre de cette modeste contribution, on pourrait retenir, à titre d'exemples, le cas du lait et celui de l'huile de table.

Depuis la date de sa création en 1969 et jusqu'en 1981, date de sa restructuration en trois offices régionaux, l'ONALAIT n'a assuré la collecte et la transformation du lait local qu'à titre d'activité accessoire par rapport à la transformation du lait en poudre importé. La quantité de lait sec importé par cet office n'a pas cessé de croître depuis 1969 et a été multipliée par 3,3 entre 1973 et 1980. Par contre, la quantité de lait cru collecté localement n'a connu qu'une lente progression jusqu'en 1977, puis une brutale régression par la suite, l'office allant jusqu'à «abandonner» un grand nombre de ses fournisseurs locaux habituels. Cette situation était manifestement le résultat d'une politique délibérée de la part de l'ONALAIT. Et cette politique reposait sur les conclusions tirées de la comparaison des coûts de production et du chiffre d'affaires réalisé par la collecte, la transformation et la vente du lait local et ceux réalisés par la transformation et la vente du lait importé.

Un kilogramme de lait en poudre importé permet, en effet, de fabriquer, en moyenne, 10,5 litres de lait reconstitué^[2]. Comme il existe des excédents considérables de lait en poudre chez les fournisseurs habituels de l'ONALAIT (soit les pays de la CEE), cela se traduit par une tendance à la stabilité sinon à la baisse du coût unitaire des importations. Par contre, le lait cru local, une fois conditionné par l'ONALAIT, devait être écoulé par cet office à un prix de vente qui est passé progressivement de 0,80 DA le litre (1969) à 1,40 DA (1980) mais qui devint, de manière permanente à partir de 1975, largement inférieur aux prix payés aux éleveurs et donc à son prix de revient pour l'office. Visant la maximisation de ses bénéfices, ce dernier aura naturellement tendance à se spécialiser dans la transformation et le conditionnement de produits laitiers importés. Un rapport de synthèse, réalisé par le MARA en juillet 1977, abonde dans ce sens en affirmant :

«Même si les prix à l'importation demeurent à leur niveau actuel (1,7 DA le kilogramme de lait en poudre), l'ONALAIT connaîtra un déficit structurel dès lors que la quantité de lait ramassé dépassera 23 % du total des apports»^[3].

Il n'est pas nécessaire de souligner qu'effectivement ce seuil n'a jamais été atteint dans la pratique et que les offices régionaux issus de la restructuration de l'ONALAIT, en 1981, ont reconduit, à leur niveau, la même politique. Le tableau suivant permet de montrer que les fondements de la stratégie adoptée par l'ONALAIT restent toujours valables pour les offices régionaux même si le coût unitaire des importations de lait en poudre a, entre temps, augmenté de manière significative.

Évolution du coût unitaire des matières premières principales

Coûts en DA	Années	1982	1983	1984	1985
- Coût d'un kg de lait en poudre		4,93	4,88	4,19	4,46
- Coût du lait en poudre/litre de lait		0,47	0,46	0,40	0,42
- Coût des MG/litre de lait (moyenne)		0,28	0,28	0,28	0,28
- Coût d'un litre de lait conditionné à partir de MP importées		0,75	0,74	0,68	0,70
- Coût d'un litre de lait cru local (prix à la production)		2,0	2,0	3,5	4,0

La collecte de lait cru local continuera donc, après 1981 et jusqu'à ce jour, à être considérée par les trois offices régionaux comme un fardeau particulièrement pesant dont il faut réduire le plus possible la place dans les charges totales de chaque unité. Ainsi, la collecte de lait local n'a représentée que 4,23 % (14,5 millions de litres) de la production totale de l'ORLAC (343 millions de litres) en 1984. A l'Ouest du pays, l'OROLAIT fait un effort plus important en direction des éleveurs locaux puisqu'il a collecté près de 20 millions de litres de lait cru en 1986 mais cette quantité ne représente que 13 % du volume total de lait conditionné la même année.

De tels comportements induisent d'abord une dépendance totale de l'industrie laitière nationale dont la croissance sera régulée par le volume des importations avec toutes les conséquences politiques que cela suppose. Mais, de tels comportements induisent également la marginalisation de l'élevage, facteur essentiel d'une intensification réelle de la production agricole, dans la mesure où la présence d'un élevage impose l'introduction de cultures fourragères (et donc pousse à la complexification de l'assolement et à la suppression de la jachère) et dans la mesure où il autorise l'emploi d'une fumure organique pour l'amendement des sols. Par contre, la marginalisation de l'élevage constitue une forte incitation au maintien d'une agriculture extensive, ce qui en fait une des causes essentielles de la pérennité de la crise de l'accumulation du capital dans le secteur agricole.

Le cas de l'entreprise nationale des corps gras (ENCG) et de la production d'huiles alimentaires est encore plus significatif. Cette entreprise se spécialise de plus en plus dans la réalisation d'une séquence spécifique du procès de production d'huile de table, soit le raffinage d'huiles brutes importées. Alors que les importations de graines oléagineuses avaient fluctué autour d'une quantité moyenne de 68.580 tonnes entre 1963 et 1981, elles ont connu, par la suite, une régression rapide dans la période 1982-1985 (moyenne : 15.047 tonnes/an), régression indiquant l'existence d'une tendance lourde à la suppression de ces importations (2.409 tonnes seulement 1985). Par contre et dans le même temps, les importations d'huiles brutes et raffinées ont été multipliées par 7,1 entre la période 1963-66 (moyenne annuelle de 47.079 tonnes) et 1982-85 (moyenne annuelle

de 334.534 tonnes). Dans ces volumes, la part des huiles brutes est largement prépondérante par rapport à celle des huiles raffinées.

Or, la préférence accordée aux huiles brutes repose exclusivement sur un coût comparativement nettement plus faible. Les données, contenues dans le tableau suivant, ne peuvent être considérées, tout au plus, que comme des ordres de grandeur, vu la qualité des sources d'information[4]. Ces données, néanmoins, permettent de juger de l'importance des écarts entre le coût des matières premières principales utilisées pour la fabrication d'un litre d'huile alimentaire à partir de graines oléagineuses et le coût de la matière première principale utilisée pour la fabrication d'un litre d'huile raffinée à partir d'huile brute importée.

Évolution du coût des matières premières principales utilisées pour la production d'huile de table (U : DA)[5]

Année	Coût des graines oléagineuses utilisées pour la fabrication			Coût de l'huile brute utilisée pour la fabrication			Ecart en DA	%
	d'une tonne d'huile (a)	d'un litre d'huile (b)	Indice	d'une tonne d'huile (c)	d'un litre d'huile (d)	Indice	(d)-(b)	d/d
1963	3490.96	3.198	100	1626.34	1.49	100	- 1.708	46.6
1966	2975.46	2.725	85	1635.79	1.498	100.5	- 1.227	54.97
1970	366.30	3.358	105	1926.85	1.765	118	- 1.593	52.56
1974	6895.47	6.316	197	1879.6	1.722	116	- 4.594	27.26
1977	5960.21	5.459	171	3803.89	3.484	234	- 1.975	63.82
1982	9388.96	8.598	269	3416.85	3.13	210	- 5.468	36.4
1983	10441.4	9.563	299	3277.80	3.00	201	- 6.563	31.37
1984	13392.6	12.264	383	4284.9	3.92	263	- 8.344	31.96
1985	19291	17.665	552	5035.5	4.61	309	- 13.055	26.1

Il faut souligner que la préférence pour le raffinage des huiles brutes importées semble s'installer durablement puisque le nouveau complexe huilerie-raffinerie-savonnerie de Béjaïa ne comportera pas les installations de trituration prévues initialement dans le projet. Il n'existe en outre aucun autre projet d'extension des capacités actuelles de trituration, capacités qui stagnent au niveau de 65.000 tonnes/an.

Il va sans dire que le développement des capacités de raffinage aux dépens des capacités de trituration a conduit progressivement l'ENCG à rompre quasi totalement ses relations avec le secteur agricole national. Du point de vue des gestionnaires de cette entreprise, la préférence pour le raffinage semble parfaitement rationnelle, et ce d'autant plus qu'ils ne peuvent que difficilement envisager la mise en oeuvre d'autres moyens pour obtenir une réduction des coûts de production (compression des charges en main-d'oeuvre et/ou des charges induites par le stockage des matières premières et des produits finis...). Ils ne peuvent pas, en outre, envisager une augmentation significative du prix de cession aux consommateurs

dans la mesure où ce prix continue à être imposé par l'État en fonction de l'objectif de stabilisation des prix des biens-salaire.

Cependant, il est certain que si l'on défalquait, du coût de production du litre d'huile de table, la valeur des sous-produits de la trituration, la préférence pour le raffinage des huiles brutes serait plus difficilement défendable. De plus, la recherche d'un bénéfice purement comptable apparaît totalement irrationnelle quand on constate que le choix opéré par l'ENCG est fondé sur le taux de change officiel du dinar. La surévaluation évidente de la monnaie nationale ne permet pas d'affirmer que ce choix soit le meilleur choix possible. (Cette remarque est également valable dans le cas du lait).

Par ailleurs, du point de vue de l'économie nationale, envisagée comme un tout dans il s'agit d'intégrer et d'articuler les différentes parties, la préférence pour le raffinage des huiles brutes importées est totalement irrationnelle puisqu'elle :

1. Décourage définitivement l'extension des cultures oléagineuses dans le secteur agricole, ce qui réduit les possibilités de réalisation d'assolements complexes et donc les possibilités d'intensification ;
2. Décourage la recherche et l'expérimentation pour l'introduction de nouvelles espèces oléagineuses, les rares essais tentés de manière volontariste (tournesol, carthame, soja...) étant abandonnés très vite dès le premier échec ;
3. Impose l'importation croissante de tourteaux, sous-produits de la trituration des graines oléagineuses, pour faire face, en particulier, aux besoins croissants de l'alimentation du bétail, autre vecteur de l'articulation entre l'industrie des oléagineux et le secteur agricole.

Les deux cas évoqués ici, nullement exceptionnels, suffisent à notre avis pour montrer que l'extension des capacités de production et de la production physique de l'industrie agro-alimentaire ne peut être considérée comme la manifestation d'une dynamique interne qui serait fondée sur l'existence d'importants excédents sur le marché des produits agricoles, sur une politique de conquête de débouchés ou encore sur la possibilité de réaliser des bénéfices élevés. En fait, la dynamique de cette branche est fondée exclusivement sur une impulsion externe, provenant de l'instance politique, et qui n'est justifiée, à la limite, que par... la volonté de créer des emplois.

L'extension des capacités de production de la branche des industries agro-alimentaires semble, alors, obéir davantage à une logique interne d'industrialisation par substitution aux importations et, simultanément, à la logique de délocalisation industrielle initiée par le capital à l'échelle mondiale, plutôt qu'à une logique visant la réalisation d'une complémentarité effective de l'agriculture et de l'industrie locales.

Par ailleurs, les formes prises par l'intervention étatique (importations massives de produits alimentaires finis et semi-finis et de matières premières pour l'industrie agro-alimentaire locale), formes déterminées par l'objectif prioritaire de stabilisation du prix des biens-

salaires et du prix de la force de travail, aboutissant à l'élimination des opportunités d'intensification de la production agricole et de meilleure valorisation du capital agricole. Ainsi, l'expansion du marché intérieur générée par l'accroissement des recettes tirées de l'exportation des hydrocarbures, n'a pas pu profiter en premier lieu aux producteurs du secteur agricole national.

Notes

[*] INA, Alger.

[1] Annuaire statistique de l'Algérie. – Revue statistique de l'ONS.

[2] Pour obtenir un litre de lait reconstitué, on additionne à l'eau 96 grammes de lait en poudre et 28 grammes de matières grasses de lait anhydre (MGLA).

[3] Ministère de l'Agriculture et de la révolution agricole – Direction des études et de la plastification – Rapport de synthèse, juillet 1977, p. 124.

[4] Direction nationale des douanes – Statistiques du commerce extérieur.

[5] Coefficients de conversion appliqués :

a) 4,04 tonnes de graines oléagineuses sont nécessaires pour la production d'une tonne d'huile de table.

b) 1,35 tonnes d'huile brute est nécessaire pour la production d'une tonne d'huile de table.

s) Poids spécifique de l'huile de table produite : 0,915 kilogramme/litre.